



## Services de maintien ALÉNA

L'Accord de libre-échange nord-américain prévoit l'admission en franchise de droits des produits admissibles provenant d'un territoire ALÉNA (États-Unis, Mexique et Canada). Pour bénéficier du traitement tarifaire préférentiel prévu aux termes de l'ALÉNA, l'importateur doit fournir, comme preuve d'origine, une copie du certificat dûment rempli et signé par l'exportateur.

Les certificats d'origine ALÉNA peuvent s'appliquer à une exportation unique de biens ou à des exportations multiples des mêmes biens exportés à destination du Canada à l'intérieur d'une période de 12 mois, que l'on désigne sous le nom de certificats généraux. Les envois commerciaux d'une valeur inférieure à 2 500 \$CA font exception à la certification formelle. Dans ce cas, le certificat officiel n'est pas obligatoire. L'exportateur peut plutôt fournir une déclaration (dans la forme prescrite) attestant que les biens sont admissibles en tant que « produits originaires ».

Le recours aux certificats généraux par les exportateurs est une tendance croissante, le plus grand avantage étant une réduction de la paperasserie. En raison du grand nombre de certificats généraux reçus, KN Customs s'est doté d'un processus rationalisé où tous les certificats généraux ALÉNA reçus sont revus sur la foi des renseignements fournis afin d'en assurer la conformité aux normes. Cette façon de faire profite à nos clients qui sont ainsi informés des erreurs figurant sur le document. L'importateur ou le client peut ensuite communiquer avec l'exportateur pour que soient apportées les corrections nécessaires. Les certificats mal remplis sont beaucoup plus susceptibles d'être retenus par l'ASFC pour une vérification ALÉNA.

L'inspection visuelle des certificats par nos spécialistes ALÉNA diminue le risque de refus du traitement préférentiel et réduit aussi, pour l'importateur, le risque d'être exposé à des pénalités aux termes du RSAP (Régime de sanctions administratives pécuniaires). Tous les certificats qui sont acceptés lors de l'inspection visuelle sont entrés dans le profil du client pour utilisation à l'échelle nationale. Tous les biens admissibles figurant sur les certificats ALÉNA se verront ainsi attribuer le traitement tarifaire préférentiel / en franchise de droits sur les documents comptables du formulaire B3. KN Customs impose des frais annuels de maintien pour chaque certificat général ALÉNA reçu et entré dans son système douanier.



**KN Customs dispose d'un vaste éventail de services de soutien. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courrier électronique avec nos représentants Soutien tarifaire / Service-conseil à la clientèle à l'adresse suivante :**  
[knc.customs.tsu@kuehne-nagel.com](mailto:knc.customs.tsu@kuehne-nagel.com)



## Certificats généraux ALÉNA

### Options de service

#### OPTION 1

KN passera en revue chaque certificat général reçu du client pour s'assurer qu'il est complet et exact en fondant son inspection sur la foi des renseignements fournis. Cette option ne comporte pas les services de qualification. L'analyse de l'exportateur est acceptée sur la foi des renseignements fournis. Toutes erreurs apparentes sont portées à l'attention du client (avec explications) pour correction. Une fois qu'un certificat correct est obtenu, il est entré dans la base de données du client.

- 60 \$ par certificat, jusqu'à concurrence de 10 lignes, et 0,50 \$ par ligne supplémentaire.
- Les certificats électroniques en Word ou Excel sont privilégiés et le coût de maintien d'un tel certificat sera considérablement moindre (par exemple 60 \$, jusqu'à concurrence de 1000 lignes de produits).

#### OPTION 2

KN communiquera avec les fournisseurs du client pour obtenir en leur nom les certificats généraux d'origine. S'il le faut, des certificats vierges et des directives sur leur production seront fournis à l'exportateur. Trois tentatives seront faites pour obtenir les certificats. Comme dans l'option précédente, les services de qualification ne sont pas inclus. Il revient à l'exportateur de s'assurer qu'il a bien lu et compris les règles d'origine précisées dans l'Accord de libre-échange nord-américain avant de produire la certification.

Les certificats obtenus sont passés en revue pour en assurer l'exactitude sur la foi des renseignements fournis. Les certificats bien remplis reçus par suite de la présente option seront fournis au client et entrés dans la base de données du client.

Il s'agit d'un processus en deux parties, assorti des frais suivants :

- Demande de certificat ALÉNA auprès de l'exportateur : 35 \$
- Maintien de certificats ALÉNA : 60 \$ par certificat, jusqu'à concurrence de 10 lignes, et 0,50 \$ par ligne supplémentaire.

#### OPTION 3

Le client choisit d'obtenir et de maintenir ses propres certificats ALÉNA et de ne pas se prévaloir des services fournis par KN.

- Aucuns frais. Toutefois, KN exigera que le client signe une décharge de responsabilité si celui-ci lui demande d'appliquer les traitements tarifaires ALÉNA sans être en possession du certificat réel (KNCXZ032).

#### OPTION 4

KN passera en revue la nomenclature des matériaux et produits et appliquera les règles d'origine de l'ALÉNA pour déterminer l'admissibilité du bien ou des biens dans le cadre de l'ALÉNA. Le client sera tenu de participer en fournissant le coût et l'information sur l'origine de tous les intrants figurant sur la nomenclature.

- Ce service est fourni sur une base horaire de 150 \$. Une fois l'envergure du projet déterminée, une estimation du temps/coût sera fournie.
- Des demandes de remboursement seront déposées afin de recouvrer tout remboursement admissible de droits de douane fondé sur les certificats ALÉNA obtenus qui n'étaient pas disponibles au moment de l'importation. Le coût pour ce service sera de 35 \$ par formulaire B2.

HOW WE  
**OUT+PERFORM™**

